

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2436**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées rue de Gerland, passage Faugier et impasse de l'Asphalte et appartenant à la SNC 15, rue de Gerland

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2436**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées rue de Gerland, passage Faugier et impasse de l'Asphalte et appartenant à la SNC 15, rue de Gerland**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement du passage Faugier et de l'impasse de l'Asphalte, et de la création des voies nouvelles ER 86 et 90 inscrites au PLU, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 2 782 mètres carrés appartenant à la SNC 15, rue de Gerland.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous les numéros 97 et 99 de la section BM qui devront être intégrées dans le domaine public communautaire de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles interviendrait au prix de 1 € symbolique, terrain libre de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 1 € symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées rue de Gerland à Lyon 7°, cadastrées sous les numéros 97 et 99 de la section BM, d'une superficie totale de 2 782 mètres carrés et appartenant à la SNC 15, rue de Gerland, dans le cadre de l'élargissement du passage Faugier, de l'impasse de l'Asphalte et de la création des voies nouvelles ER 86 et 90 inscrites au PLU.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 2428, le 23 mai 2011 pour la somme de 1 443 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 1 € au titre de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.